



C O M M U N E D E
PRANGINS

Commune de Prangins
Municipalité

Préavis No. 40/2023
au Conseil Communal

**Demande d'un crédit d'étude de CHF 94'000.- TTC pour
l'aménagement d'un terrain de foot synthétique aux
Abériaux**

Délégué municipal : Jean-Marc Bettems

Dates proposées pour la première séance de commission en présence du délégué municipal

Le 23 ou 24 mai 2023 à 20h00, Salle de l'Aquarium ou Bureau du Conseil

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Un des objectifs du programme de législature 2021-2026 de la Municipalité est de soutenir les activités sportives et la richesse du tissu associatif local. Il s'agit notamment d'adapter les infrastructures de loisirs et sportives aux besoins des utilisateurs. Afin de répondre aux attentes des nombreux membres du Football Club de Prangins Sport (FC Prangins), la Municipalité propose aujourd'hui de remplacer un des deux terrains de football naturels situés au site des Abériaux par un terrain synthétique.

Le présent préavis a donc pour objet une demande de crédit destinée à financer les études permettant d'élaborer ce projet, puis de procéder aux appels d'offres publics afin d'établir un devis général du coût des travaux sur la base des soumissions rentrées. Ce projet concret et chiffré constituera la base pour un deuxième préavis à soumettre au Conseil communal d'ici fin 2023, soit une demande de crédit de réalisation des travaux qui permettrait à notre commune de bénéficier d'un terrain synthétique à l'horizon 2024.

2. Contexte

Le site des Abériaux dispose de deux terrains de foot naturels. Le premier de ces terrains, celui qui se trouve au sud, proche du lac, dit terrain (B) a été construit entre la fin des années 1940 et le début des années 1950. Le second terrain, dit terrain principal (A), qui se trouve au nord, a quant à lui été construit en 1974.

Ces deux terrains sont à ce jour très fortement sollicités. Le terrain B est dédié principalement aux entraînements et le terrain principal A qui présente des dimensions conformes aux normes de l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) est réservé principalement pour les matches. Une mise à ban du terrain principal A par ailleurs été mise en vigueur en 2020 pour en réserver l'usage exclusif au FC Prangins.

Le FC Prangins est dirigé par un Comité dynamique et entreprenant qui s'est considérablement investi ces dernières années. Il a ouvert le Club à des équipes féminines et sa première équipe évolue en Ligue 2. Il compte une vingtaine d'équipes et est constitué de plus de 320 membres. Un fort engouement pour ce sport est observé auprès des jeunes joueurs et joueuses. La sollicitation des terrains, tant pour les entraînements que pour les matches, s'en trouve considérablement étendue. Au fil des années, le calendrier de l'ACVF commence de plus en plus tôt dans l'année et se termine de plus en plus tard laissant de moins en moins de temps pour que le gazon des terrains se rétablisse et repousse correctement. La conversion de terrain naturels en terrain synthétique devient de plus en plus le choix dans d'autres communes confrontées à cette même évolution. Il en est de même pour la création de nouveaux terrains. En ce qui concerne Prangins, Il est manifeste que nos deux terrains naturels ne suffisent plus pour les activités d'un club de football de cette taille et de ce niveau.

L'évolution des joueurs sur un terrain naturel est totalement dépendante des conditions atmosphériques et saisonnières. La praticabilité des terrains en gazon naturel est satisfaisante entre le 15 mars et le 15 octobre avec une pause estivale durant les mois de juillet et août. En dehors de cette période, hormis conditions exceptionnelles, les dégâts qui surviennent au gazon sont très problématiques voir irréparables. La remise en état, via la technique du placage, représente un coût

d'investissement, des efforts conséquents et des fermetures temporaires des terrains pendant ces opérations de réparation.



Fig. 1 - Situation des terrains de football (A) et (B) du site des Abériaux

La mise en place d'un terrain synthétique aurait potentiellement de multiples conséquences positives au-delà des bénéfices directs d'un terrain synthétique.

1. Il n'y a actuellement pas à Prangins d'équipes de juniors C et A (et a peine une équipe juniors B). Les enfants adolescents qui ont l'âge de 12-14 ans veulent avoir les meilleures installations possibles et partent principalement à Nyon, Gland ou encore Genolier-Begnins. Ceci donne actuellement une surcharge pour certaines équipes notamment à Genolier-Begnins où ils refusent des joueurs.
2. Les salles de sports intérieures des Morettes et de la Combe à Prangins sont fortement sollicitées en hiver par le FC Prangins. Il n'y a n'a pas la capacité d'offrir les horaires à chaque association. La création d'un terrain synthétique va aussi permettre d'offrir plus de temps en salle pour d'autres sports que le FC Prangins (ex. badminton). Indirectement, le projet va avoir un impact positif pour les autres associations qui recherchent des disponibilités.
3. Le terrain synthétique pourrait aussi être une solution pour les écoles et/ou d'autres associations sous une formule à préciser plus tard (toujours sous la forme d'accès réservé en accord avec la commune).
4. En plein saison d'été et de canicule le gazon souffre beaucoup et nécessite énormément d'arrosages ce qui provoque la fermeture temporaire des terrains et restreint ainsi leur usage.

5. Le Club est à un tournant de son évolution. Soit il poursuit son développement avec une infrastructure qui le permet, soit il régresse et doit revoir ses ambitions.

Conscient de cette situation et en concertation avec la direction du club FC Prangins, la Municipalité a opté pour engager une étude de transformation du terrain principal (A) naturel en terrain synthétique. Ce projet permettra de résoudre la problématique de la praticabilité restreinte du terrain en offrant une accessibilité pour les entraînements et les matches durant pratiquement toute l'année. Les équipements (panneau de score, éclairage, cabines de touche etc.) compatibles avec les exigences actuelles pour les matches de ligue 2 viendraient compléter le projet.

Pour finir, en décembre 2022 la Municipalité a répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal, Vanni Vogel, « *A quand un terrain synthétique aux Abériaux ?* ». Cette interpellation a donné une impulsion positive en faveur du projet de terrain synthétique. Dans le cadre de sa réponse, la Municipalité s'est engagée à présenter au Conseil communal un projet de remplacement du terrain principal (A) naturel par un terrain synthétique neuf. Avec ce choix et cette volonté, l'Exécutif est cohérent et proactif avec son programme de législature qui annonce dans son 1^{er} axe « *Vivre ensemble* » son engagement de maintenir, favoriser, optimiser les activités sportives et de loisirs. La Municipalité a conformément à cet engagement, exploré les possibilités de la faisabilité et diligemment une pré-étude comprenant un relevé du terrain actuel, un plan de base, des coupes, un dossier administratif et un premier dossier technique.



L'investissement conséquent pour le remplacement du terrain principal (A) par un terrain synthétique est de l'ordre de CHF 2'000'000.-. La Municipalité a donc décidé de procéder en deux étapes en commençant par la présentation d'un préavis de crédit d'étude qui a été élaboré grâce à un prestataire professionnel spécialisé dans le domaine.

3. Descriptif plus détaillé du projet

3.1 Recommandations générales

Durant l'année 2022, le FC Prangins a rencontré à plusieurs reprises le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts pour expliquer les besoins, en évolution, du club local pour les matches et les entraînements, et surtout échanger les idées sur les possibilités d'extension de la praticabilité des terrains. En l'état actuel, les possibilités d'évolution des joueurs sur les terrains sont devenues totalement insuffisantes. Selon les recommandations des professionnels des entretiens des terrains naturels, une utilisation entre 12 et 16 heures par semaine est recommandée. A ce jour, le FC Prangins utilise le terrain principal (A) à raison d'environ 16 heures par semaine et le terrain (B), environ 13 heures par semaine. L'utilisation des terrains se trouve dans la partie haute des recommandations d'utilisation. De plus, la présence d'argile en quantité dans les terrains péjore la capacité d'infiltration du terrain demandant un temps de ressuyage plus long sans pouvoir accéder à la pelouse. Le développement d'une nouvelle zone sportive sur la commune n'est actuellement pas envisageable, Une densification des installations est privilégiée pour réduire la consommation d'espaces. La concertation nous a conduit à opter pour une solution : **transformer le terrain principal (A) en terrain synthétique.**

La FIFA reconnaît le potentiel des pelouses synthétique pour le développement du football. La résistance à l'eau et à une utilisation intensive en fait la meilleure alternative au gazon naturel. Les principales différences entre une pelouse naturelle et artificielle sont :

Pelouse naturelle	Pelouse artificielle
Impraticable en période de gel ou pluie	Praticable toute l'année
Utilisable environ 450 heures par an	Utilisable de manière illimitée
Entretien par un spécialiste	Entretien plus simple qu'une pelouse naturelle
Consommation d'eau importante	Arrosage utile uniquement pour baisser la température avant utilisation
Consommation d'engrais et utilisation de machine	Pas besoin d'engrais

La durée de vie d'un terrain synthétique est estimée à 15 ans. Mais cela ne comporte que la couche de jeu qui devra, à terme, être remplacée. Les besoins et exigences concernant les postes « fondations, drainage et irrigation » sont déjà couverts et opérationnels dans ce qui existe sur le terrain actuel. Ils ne nécessitent pas de nouveaux investissements.

3.2 Impact environnemental et risques pour la santé

Les nouvelles recommandations environnementales préconisent de ne plus utiliser les granulats de gomme dans les nouveaux terrains synthétiques. Ils peuvent contenir des produits chimiques toxiques néfastes pour la santé et potentiellement même cancérigènes. Les solutions nouvelles avec remplissage de granulés de liège sont actuellement la meilleure alternative car exemptes de toxicité. Les retours qui sont exprimés sur la qualité sportive et les sensations de jeux sur terrain synthétique

sont positifs, il en va de même pour la durabilité et la résistance de ce type de terrain. La perte de liège dans l'environnement n'a pas d'incidence néfaste étant donné que le liège est de l'écorce d'arbre n'ayant subi aucun traitement chimique.

Toutefois, une attention toute particulière sera mise sur l'aspect environnemental du projet autant dans la gestion de l'eau (quantité utilisée) et la récupération des granulés via l'exutoire des eaux claires. Le sable sans granulés ajouté pourrait suffire, il est toutefois réservé davantage pour les terrains d'entraînement. En fin de vie une pelouse synthétique avec remplissage naturel peut être recyclée presque en totalité. Le remplissage de liège est récupéré pour une utilisation dans le paysagisme ou l'horticulture. Le tapis synthétique peut être recyclé pour la fabrication d'autres produits à base de plastique.

3.3 Impact sur la gestion des machines et heures de travail

Un impact aura également lieu sur la gestion des machines et des heures d'entretien. Les coûts d'entretien annuel pour nos 2 terrains avoisinent le montant de CHF 80'000.-. Nous réduisons de 50% le coût d'entretien avec le terrain synthétique. En transformant le terrain (A) en synthétique, le coût global de l'entretien passerait à CHF 60'000.-, permettant une économie de CHF 20'000.-. Le parc véhicule serait revu avec retrait de machines obsolètes et éventuelles nouvelles acquisitions. Ce sujet serait traité dans le préavis de réalisation. Il en serait de même pour le choix de la meilleure option pour l'entretien qui nécessite des connaissances et des moyens spécifiques. Ce choix entre un entretien par nos services ou externalisé interviendra au moment opportun.

4. Processus de l'étude

Dès le début de 2023, le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts a mandaté un bureau spécialisé avec la mission de détailler et chiffrer toutes les phases suivantes du projet en conformité avec les directives pour la construction des terrains de football édités en 2017 par l'Association Suisse de football.

1. Avant-projet
2. Projet
3. Mise à l'enquête
4. Appel d'offres

Le choix de l'Exécutif s'est porté sur un processus progressif complet en débutant avec la présentation d'un préavis de demande de crédit d'étude qui permettra au Conseil communal de délibérer sans précipitation et de soutenir ou non la concrétisation du projet en disposant de données complètes et détaillées. Si le Conseil communal soutient ce préavis de crédit d'étude, celui-ci permettra d'élaborer le projet, puis de procéder aux appels d'offres publics afin d'établir un devis général du coût des travaux sur la base des soumissions rentrées.

Ce projet concret et chiffré constituera la base pour un deuxième préavis à soumettre au Conseil communal d'ici fin 2023, soit une demande de crédit de réalisation des travaux qui permettrait à notre commune de bénéficier d'un terrain synthétique à l'horizon 2024.

Validation des besoins : le comité du FC Prangins sera consulté et informé systématiquement afin d'affiner les besoins et contraintes inhérentes à la transformation du terrain.

Avant-projet : le bureau d'ingénieur spécialisé dans la création de terrain de sport en matière synthétique a produit début 2023 un planning d'avant-projet, tenant compte des différentes

contraintes, des éléments et prestations comprises et non comprises. Les expertises préliminaires consisteront en :

- L'étude de la distribution électrique et la transformation des installations d'éclairage.
- Des études géotechniques du terrain permettant de déterminer la portance et l'établissement d'une stratégie pour la gestion des eaux
- Des analyses de qualité des sols déterminant leur voie d'exportation
- Des analyses de l'eau du lac qui alimentera les arrosages

Projet : Une fois les hypothèses retenues lors de l'établissement de l'avant-projet validées par les futurs utilisateurs du site, le bureau d'ingénieur mettra au point le projet définitif en vue de l'enquête publique.

Procédures, établissement des coûts : Après l'enquête publique, un appel d'offre sera envoyé à des entreprises spécialisées dans la création de terrains synthétiques en conformité avec les marchés publics, afin d'établir une estimatif concret des coûts de construction de ces objets.

Préavis de réalisation : Finalement, un préavis sera présenté au Conseil communal afin d'obtenir l'autorisation et le crédit nécessaire à la réalisation du nouveau terrain de foot synthétique

5. Coût de l'étude et planning prévisionnel

Les montants du bureau d'ingénieurs spécialisés mandaté par la Municipalité pour l'étude et la conduite du projet sont les suivants :

Désignation	Montant en CHF
Etude de l'avant-projet	11'900.-
Etude électrique et éclairage	5'000.-
Etude géotechnique et concept de gestion des eaux	5'000.-
Analyse des sols	3'000.-
Analyse de l'eau du lac	1'500.-
Sous-total 1 HT	26'400.-
Etude du projet	17'200.-
Projet de mise à l'enquête	8'700.-
Dossier d'appel d'offre	27'100.-
Sous-total 2 HT	53'000.-
Divers et imprévus (10%)	7'900.-
<u>Total HT</u>	<u>87'300.-</u>
TVA (7.7%)	6'700.-
<u>Total TTC</u>	<u>94'000.-</u>

Le planning provisionnel du projet est le suivant :

- Avril 2023 Dépôt du présent préavis au bureau du Conseil communal
- Juin 2023 Vote du crédit d'étude par le Conseil communal
- Eté/Automne Etude et préparation du crédit de réalisation
- Fin Automne 2023 Dépôt d'une demande de crédit de réalisation au bureau du Conseil communal

6. Conclusion

La volonté d'installer à Prangins un terrain de football synthétique répond à un besoin notoire de renforcement des possibilités d'utilisation de nos infrastructures sportives. Le positionnement du Club pranginois dans la région le justifie. Offrir un équipement performant et compétitif à un club dynamique, riche de plus de 320 membres, permettra de maintenir et de développer une activité sportive conséquente très appréciée par les pranginois. Un terrain synthétique ouvre des possibilités d'occupation sans commune mesure avec le terrain naturel et la Municipalité est convaincue que cet équipement répond à l'évolution du FC Prangins et assure son avenir.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis No. 40/2023 concernant la demande d'un crédit de CHF 94'000.- TTC pour l'aménagement d'un terrain de foot synthétique
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit d'étude de CHF 94'000.- TTC en vue de l'aménagement d'un terrain de foot synthétique aux Abériaux,
2. de financer cette opération par la trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt conformément à l'art. 18 ch. 7 du Règlement du Conseil communal,
3. d'amortir ce montant sur une période de 10 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 3 avril 2023 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique



Dominique-Ella Christin



Le secrétaire adj.



Basile Kaiser